

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-six, le 2 avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 27 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT, Mme Josée NAVARRO et M. Raphaël DUTRUEL adjoints.

M. Yves BRAYE, Mme Isabelle ABRIAL, Mme Andrée MURGUE, Mme Eliane GRAILLON, M. Antoine GERPHAGNON, M. Philippe FREYSSENET (à partir de la délibération 2026_04_01), Mme Pascale CHALAVON CROUZET, Mme Karine PAULET, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND, Mme Caroline CHARVET (à partir de la délibération 2026_04_01), M. Adrien DESSAILY, Mme Mathilde RIOU, M. Hubert SAIGNOL, Mme Françoise BALMONT, M. Jean-Luc FAURE, Mme Valérie CELLE et Mme Estelle BOURGIN, Conseillers

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. Henri BARDEL pouvoir à M. Antoine GERPHAGNON

Mme Ghislaine BERGER pouvoir à Mme Jocelyne DUPLAIN

M. Jacques DUPONT pouvoir à M. Bernard BARRY

M. Willy BERTHASSON pouvoir à Mme Isabelle GAMEIRO

M. François AKAKO pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE

ABSENTS EXCUSÉS :

/

Secrétaire de séance : *Mme Isabelle GAMEIRO élue à l'unanimité*

Objet : **Recours à des bénévoles dans le cadre des activités de service public de la commune et approbation de la convention type d'accueil d'un collaborateur occasionnel du service public**

(Délibération 2026_04_12)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention type d'accueil de collaborateur du service public bénévole au sein de la commune jointe à la présente note de synthèse,

Considérant que dans le cadre de ses missions de service public, la commune de Sainte-Sigolène est amenée à faire appel à des collaborateurs occasionnels du service public bénévoles, de manière occasionnelle, au sein de ses services afin qu'ils apportent leur concours dans le cadre habituel de ses diverses activités,

Considérant qu'un collaborateur occasionnel du service public bénévole est, par définition, celui qui, en sa qualité de particulier, apporte une contribution effective à un service public dans un but d'intérêt général, soit conjointement avec des agents publics, soit sous leur direction,

Considérant que cette intervention est faite à titre gratuit pour le compte de la collectivité, en sa qualité de particulier et non parce ce que ce dernier serait lié à la collectivité à un autre titre (agent public, usager...)

Considérant que la commune entend pouvoir recourir à des collaborateurs du service public bénévoles notamment dans le cadre du service d'aide aux devoirs proposé à l'école élémentaire publique Germaine Tillion.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de recourir à des collaborateurs du service public bénévoles au sein de la commune, à chaque fois que leur intervention serait justifiée, dans le cadre des activités de service public réalisées au sein des services municipaux dans différents secteurs dont notamment le service éducation,
- APPROUVE le projet de convention type d'accueil de collaborateur du service public bénévole au sein de la commune jointe à la présente délibération,
- AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Membres en exercice	29
Présents	24
Représentés	5
Votants	29

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	29

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Préfecture le : 13/04/2026

et publication en Mairie le : 13/04/2026

Pour Copie conforme

Le 13/04/2026

Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE